

t.311 Rwanda - BO/bmj

Berne, le 10 mai 1973.

*Bo*Note pour le dossierPoints de friction dans la CT rwando-suisse

Note : Il s'agit aussi bien d'idées exprimées par les deux partenaires venues à la connaissance du soussigné que d'une interprétation des faits par ce dernier.

a) Dans l'ensemble de l'activité1. Selon le Rwanda :

- La Suisse n'a pas toujours envoyé des experts qualifiés, techniquement et moralement aptes au déploiement de leurs tâches.
- Trop de changement d'experts, en particulier à la tête des projets.
- Plans de formation des homologues rwandais n'ont pas été entrepris avec l'intensité nécessaire.
- Les relations humaines entre experts et homologues ont été plutôt du type paternaliste ou même colonialiste.
- La Suisse n'a pas intégré dans l'action les contingences propres du pays, en particulier la proportion entre ethnies.
- La Suisse n'a pas eu confiance dans le Rwanda.
- La Suisse n'a pas toujours compris la complexité des problèmes du Rwanda, qui ne peuvent se résoudre qu'avec patience et compréhension. La coopération technique et financière suisse devrait tenir compte de cela et intégrer le phénomène temps.

2. Selon la Suisse :

- Le Rwanda n'a pas tenu ses engagements financiers.
- Le Rwanda n'a pas désigné des homologues ayant les aptitudes nécessaires à leur perfectionnement.
- Le Rwanda n'a pas assuré l'information voulue parmi ses habitants pour montrer l'importance de l'effort suisse.
- Le Rwanda qui dispose de peu d'élites et de personnes formées, ne devrait pas introduire des proportions en matière d'éthnies, ceci d'autant plus que la Constitution rwandaise ne fait pas de discriminations en la matière.
- Le Rwanda devrait s'efforcer de réduire l'explosion démographique afin qu'une évolution dans la situation générale, grâce à l'effort conjoint du pays et de la coopération étrangère, soit visible à moyen terme.
- Le Rwanda devrait faire en sorte que la coordination de la coopération étrangère soit effective en utilisant les services du Représentant résident du PNUD

b) Les projets

TRAFIPRO

1. Selon le Rwanda :

- Le Conseil d'administration a été tenu systématiquement à l'écart des décisions importantes par la direction.
- Les rapports d'activité auraient dû être portés à la connaissance du Conseil d'administration et être rédigés en français.
- Peu d'efforts ont été faits pour former une direction rwandaise et pour entraîner le Conseil d'administration à l'exercice de ses tâches.
- Manque de continuité dans la politique de gestion des directeurs suisses qui se sont suivis trop nombreux (à la tête de TRAFIPRO) par exemple dans l'ouverture et la fermeture de succursales.

- Un des objectifs essentiels de l'action TRAFIPRO - le développement du système coopératif - a été laissé en veilleuse par la Suisse qui a porté essentiellement son effort sur la gestion commerciale .

2. Selon la Suisse

- Voir observations pour l'ensemble des projets.

Collège officiel de Kigali

1. Selon le Rwanda

- Changements trop fréquents de directeurs ont eu comme conséquence une politique de direction instable n'étant pas en mesure de dominer l'action.
- Corps professoral hétérogène qui n'arrivait pas à s'entendre et à appliquer une politique commune avec la direction.
- Toiture des bâtiments esthétiquement valable, mais inadéquate au point de vue fonctionnel.

2. Selon la Suisse

- 1 - Sélection unilatérale des professeurs et homologues rwandais.
- Sélection des élèves ne tenant pas toujours compte des intérêts du Collège officiel.
- Octroi excessif de bourses aux élèves diplômés de sorte que la plupart de ceux-ci au lieu de se destiner à des carrières pédagogiques ou commerciales poursuivent des études au niveau supérieur.

Vulgarisation agricole, Kibuye1. Selon le Rwanda

Pas d'observation connue.

2. Selon la Suisse

- Manque de coordination entre le Ministère et le projet. C'est ainsi que le Représentant résident des Nations Unies a reçu une demande d'aide en matière de vulgarisation agricole pour Kibuye.

Projet forestier1. Selon le Rwanda

- Le Rwanda, lors d'une dernière réunion tenue à Kibuye, a fortement critiqué le projet forestier car il semblerait qu'il ne remplisse pas les promesses faites (déficit de gestion de la scierie de Gisovu).

2. Selon la Suisse

- Le Rwanda devrait déplacer sans aucun alternoïement les homologues qui ne coopèrent pas à la réalisation des projets.

Plan régional de développement du Kivu1. Selon le Rwanda

- Le développement participatif n'est pas compris par tous de la même manière.

2. Selon la Suisse

- La Direction du Plan aurait dû coopérer activement avec l'équipe CINAM puis intégrer les résultats dans le plan national de développement. La planification nationale et régionale doivent être intégrées pour permettre la réalisation des actions futures.

